



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.8

13 juin 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 32.2 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE POUR
L'ALBATROS DES ANTIPODES**

RAPPORT D'AVANCEMENT : MAI 2021-AVRIL 2023

Résumé:

L'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande ont soumis le rapport d'avancement suivant sur l' Action concertée pour l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) figurant à l'Annexe I, UNEP/CMS/Action concertée 13.12, conformément au processus élaboré dans la Résolution 12.28 (Rév. COP13).

Ce rapport présente la seconde mise à jour de la mise en œuvre de l'Action concertée pour l'Albatros des Antipodes. Les excellents progrès accomplis dans la réalisation des divers objectifs en matière de gestion des pêches et de recherche sont décrits ci-dessous, bien que certaines activités aient été affectées par la pandémie de COVID-19 au cours de la période 2020-2022. Des actions urgentes supplémentaires sont nécessaires à l'avenir pour améliorer l'état de l'espèce. Toute révision de l'Action concertée actuelle sera envisagée dans le cadre du prochain rapport d'avancement en 2026.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE POUR L' ALBATROS DES ANTIPODES

1. ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée pour l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*)

Identification du document : UNEP/CMS/Action concertée 13.12

2. GOUVERNEMENT ou ORGANISME REMETTANT LE RAPPORT

Ce rapport a été effectué par les Gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Chili.

3. ESPÈCES CIBLES

Classe : Aves

Famille : Diomedidae

Ordre : Procellariiformes

Espèce : *Diomedea antipodensis*

Statut au titre de la CMS : Annexe I

4. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

La Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Chili ont chacun entrepris les activités suivantes pour la mise en œuvre de l'Action concertée pour l'Albatros des Antipodes entre mai 2021 et avril 2023.

4.1. Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a poursuivi une série d'actions nationales de gestion des prises accessoires durant la pêche dans le cadre de la mise en œuvre de son [NPOA-Seabirds 2020 \(Plan d'action national pour les oiseaux de mer 2020\)](#). Ce plan a introduit des normes d'atténuation dans les pêcheries présentant un risque de prises accessoires pour l'Albatros des Antipodes, lesquelles définissent les attentes en matière de meilleures pratiques d'atténuation des prises accessoires. Un examen de la mise en œuvre des normes d'atténuation a été ouvert en 2022 afin d'identifier les possibilités d'amélioration de l'adoption des normes et de leur efficacité. Celui-ci a été soutenu par un programme de sensibilisation élargi visant à aider les pêcheurs dans l'élaboration de plans d'atténuation des prises accessoires spécifiques à leur navire. Le programme de fourniture de dispositifs de protection des hameçons, une mesure d'atténuation innovante basée sur les meilleures pratiques pour la pêche à la palangre pélagique (la pêche nationale présentant le risque le plus élevé pour l'Albatros des Antipodes) a également été poursuivi. Un projet d'élaboration de mesures d'atténuation visant à répondre au risque de prises accessoires d'oiseaux de mer lors de la pose de palangre a également été entrepris et les travaux se poursuivent pour soutenir l'adoption des dispositifs mis au point par les pêcheurs et élargir les tests d'efficacité à l'ensemble de la flotte. Un programme d'amélioration de la surveillance numérique des pêcheries est en cours, lequel prévoit le déploiement de caméras sur les palangriers pélagiques pour la fin 2023, ce qui améliorera la collecte de données sur les prises accessoires et le recours aux mesures d'atténuation.

Comme pour la saison 2020-2021, le programme de recherche du Gouvernement néo-zélandais sur l'Albatros des Antipodes (ainsi que tous les autres programmes menés dans la région subantarctique) a été suspendu en 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19. Les recherches indépendantes se sont heureusement poursuivies sur l'île des Antipodes, maintenant la surveillance annuelle et le suivi par satellite. La recherche du Gouvernement a repris durant la saison subantarctique 2022-2023, ce qui a permis la poursuite de la surveillance à long terme et l'avancement des études portant sur l'alimentation et l'exposition aux polluants. L'Annexe contient davantage d'informations à ce sujet.

4.2. Australie

L'Australie met en œuvre une série de dispositions nationales de gestion pertinentes pour la conservation de l'albatros des Antipodes : [Plan de réduction des menaces pour les captures accidentelles \(ou prises accessoires\) d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche à la palangre océanique](#), [plan national de rétablissement des albatros et des pétrels](#), et [plan d'action national pour minimiser les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries de capture australiennes](#).

Le Plan de réduction des menaces de l'Australie identifie les actions de recherche, de gestion et autres qui sont nécessaires pour réduire à un niveau acceptable les impacts des opérations de pêche à la palangre océanique. Il exige des organismes du Commonwealth qu'ils agissent de manière cohérente avec les objectifs du plan, pour parvenir à zéro prise accessoire d'oiseaux de mer, notamment des albatros et des pétrels menacés, dans l'ensemble des pêcheries à la palangre.

En vertu du Plan de réduction des menaces, le développement de marqueurs ADN contribue à lever les incertitudes relatives aux prises accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre des eaux australiennes. Des échantillons de plumes sont prélevés par les opérateurs de pêche sur les oiseaux de mer morts des suites d'une capture accidentelle, tandis que des méthodes génétiques sont utilisées pour fournir un cadre simplifié pour l'identification des prises accessoires d'oiseaux de mer afin de confirmer les informations recueillies dans les journaux de bord, les rapports des observateurs et les audits d'images prises par les systèmes de surveillance électronique. Le document SBWG11 Doc 12 fournit des renseignements sur les méthodes génétiques et leur possible application généralisée par les Parties à l'ACAP (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels), notamment à des fins d'identification des prises accessoires d'Albatros des Antipodes.

Le Plan national de rétablissement australien, publié en 2022, guide les activités du gouvernement, de l'industrie, des organismes de recherche et des autres parties prenantes dans la protection, la conservation et la gestion des albatros et des pétrels considérés comme menacés en vertu de la *loi australienne de 1999 relative à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité (Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 [Cth])*. Ce plan a pour objectif d'améliorer l'état de conservation des albatros et des pétrels de manière à ce que ces espèces ne soient plus, à terme, considérées comme menacées dans la juridiction australienne. Le plan fournit notamment des conseils actualisés sur l'état de conservation de l'Albatros des Antipodes et sur les menaces qui pèsent sur lui dans la juridiction australienne, et identifie les actions de recherche et de gestion visant à soutenir le rétablissement de cette espèce ainsi que des autres espèces d'albatros et de pétrels menacées.

L'Australie met en œuvre une série d'actions dans le cadre du Plan d'action national. Ce plan vise à réduire et, dans la mesure du possible, à éliminer les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries de capture. Il promeut la coordination nationale pour mieux comprendre et atténuer les impacts des activités de pêche sur les oiseaux de mer dans toutes les juridictions, tout en reconnaissant que les Gouvernements des États, du Territoire du Nord et de l'Australie disposent d'une autorité réglementaire distincte dans leurs propres

juridictions et sont les mieux placés pour identifier les mesures d'atténuation nécessaires. Dans le cadre de ce plan, des rapports annuels ont été publiés et comprennent des données sur les prises accessoires d'oiseaux de mer pour le Commonwealth, les États et le Territoire du Nord. Ces rapports détaillent les tendances en matière de prises accessoires d'oiseaux de mer, les actions entreprises et les mesures d'atténuation en place pour chaque juridiction. Ce plan fait actuellement l'objet d'un examen pour en vérifier la pertinence et l'efficacité.

L'Australian Fisheries Management Authority (AFMA) continue de travailler avec l'industrie de la pêche pour réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer, en particulier celles des espèces menacées d'albatros et de pétrels, dans les pêcheries gérées par le Commonwealth, notamment la pêcherie de thons et de marlins de l'Est (Eastern Tuna and Billfish Fishery, ETBF) et la pêcherie de poissons à écailles et de requins du Sud et de l'Est (Southern Eastern Scalefish and Shark Fishery, SESSF). L'atténuation de la pandémie de COVID-19 a permis l'amélioration progressive de la sensibilisation des pêcheurs commerciaux australiens et de l'accès aux sites de recherche et de suivi.

L'Annexe contient davantage d'informations à ce sujet.

4.3. Chili

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des pêches avec une approche écosystémique, et en suivant les recommandations de la FAO et d'autres forums sur la pêche, visant à garantir la durabilité des océans et la sécurité alimentaire, le Chili a développé depuis 2012 un processus de diagnostic, de réduction et de contrôle des rejets et des prises accidentelles d'oiseaux de mer, de mammifères marins et de tortues de mer dans ses pêcheries nationales. Ce processus a impliqué les efforts conjoints des agences de réglementation (Subpesca), de recherche (IFOP) et de contrôle (Sernapesca), ainsi qu'un travail de collaboration avec les utilisateurs de la pêche, les universités et les ONG, conduisant le pays à la résolution progressive du problème.

En ce qui concerne les prises accessoires d'oiseaux marins, des mesures spécifiques ont été promulguées en 2014, 2019 et 2021 pour les flottes industrielles et artisanales de pêche à la palangre et de chalutage industriel, établissant l'utilisation obligatoire de dispositifs de dissuasion ainsi que l'application de codes de bonnes pratiques de pêche et la déclaration dans les journaux de bord, entre autres. Ces éléments sont d'application différenciée en fonction de la pêcherie cible, de l'engin et du type de flotte.

En ce qui concerne les mesures spécifiques visant à réduire la capture et la mortalité accidentelle de tous les oiseaux de mer lors des opérations de pêche (y compris toutes les espèces d'albatros susceptibles d'interagir avec les pêcheries), des mesures de réduction des prises accessoires ont été promulguées en 2014, 2019 et 2021 pour les flottes de palangriers industriels et artisanaux et pour les flottes de chalutiers industriels, par le biais des résolutions d'exemption n° 2110/2014, 2941/2019 et 2569/2021, dans lesquelles l'utilisation obligatoire de dispositifs de dissuasion a été établie, ainsi que l'application de codes de bonnes pratiques de pêche et la déclaration dans des journaux de bord électroniques, entre autres. Les dispositifs de dissuasion comprennent : i) l'utilisation de lignes Tori jumelées ou de tampons pour oiseaux en fonction de la taille du navire et ii) un dispositif permettant de visualiser ou d'alerter les oiseaux de mer, la présence du troisième câble dont l'utilisation s'ajoute à celle des lignes Tori. D'autre part, les bonnes pratiques de pêche prennent en compte : i) le nettoyage du filet avant la pose, ii) la pose de nuit, iii) l'attache du filet lors de la pose afin de minimiser le temps pendant lequel le filet reste à la surface et d'augmenter le taux de coulage, iv) et la manipulation des rejets afin d'éviter d'attirer les oiseaux à des moments critiques de l'opération.

Enfin, compte tenu des difficultés liées au contrôle et à l'enregistrement des rejets et des prises accessoires en mer, il a récemment été décidé d'imposer l'utilisation obligatoire de

systèmes de gestion de l'environnement (dispositifs d'enregistrement d'images - DRI et système de journal de bord électronique - SIBE) pour contrôler le respect des mesures, avec une application différenciée selon le type de flotte, ainsi que le maintien et l'amélioration des programmes d'observation humaine à des fins scientifiques. Actuellement, les flottes industrielles sont couvertes à 100 % par l'EMS, et les flottes artisanales de plus de 15 mètres seront surveillées par l'EMS à partir de 2024.

Les résultats obtenus à ce jour montrent des réductions significatives des prises accessoires et de la mortalité des oiseaux de mer grâce à la mise en œuvre appropriée du système EMS.

Les flottes de chalutiers ont fait l'objet d'une attention particulière au Chili en raison du nombre important de captures d'oiseaux de mer signalées les années précédentes. À cet égard, et afin de soutenir les recommandations et de souligner l'importance de l'établissement de rapports sur les calculs des prises accessoires en utilisant les méthodes statistiques suggérées dans le document SBWG7 Doc. 05, les résultats obtenus par la méthode d'estimation du ratio simple pour la période 2015-2021 sont fournis dans le document SBWG11 Doc 20 : Bycatch rates for trawling fleets in Chile, 2015–2021. Douze espèces principales peuvent être observées dans les opérations de pêche des flottes de chalutiers, avec de nettes différences entre elles. L'albatros à sourcils noirs (*Thalassarche melanophris*) est de loin l'oiseau de mer le plus communément capturé, représentant 87 % du nombre total d'oiseaux capturés par toutes les flottes de l'étude, suivi par l'albatros à tête grise (*Thalassarche chrysostoma*) avec 1,9 %, le puffin à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*) avec 2,9 % et le puffin à pieds roses (*Ardenna creatopus*) avec 1,2 %.

Il convient de garder à l'esprit que les taux et les effectifs de prises accessoires d'oiseaux de mer sont influencés par une série de facteurs environnementaux, écologiques et opérationnels, qui varient dans l'espace et dans le temps. Bien que l'estimation de la relation soit fondée sur l'hypothèse selon laquelle les efforts concernant la pêche observée sont similaires à ceux concernant la pêche non observée, le Chili s'efforce de maintenir des niveaux élevés de couverture d'échantillonnage ainsi que le caractère aléatoire des échantillons afin de réduire les biais.

L'albatros hurleur est l'espèce enregistrée dans nos bases de données, en raison de la difficulté à le différencier d'*antipodensis* (albatros des Antipodes) du fait de l'accès limité aux échantillons de plumes ou à la collecte de tissus à bord.

En résumé, un total de 44 albatros hurleurs ont été capturés et observés au cours de la période allant de 2015 à 2021, trois d'entre eux ayant été observés entre 2020 et 2021. Les mortalités élargies par simple estimation de ratio représentent une fourchette de mortalité dans la flotte du sud du Chili allant de 1 à 20 spécimens morts en 2020 et de 1 à 12 spécimens morts en 2021.

En ce qui concerne les enregistrements de prises accessoires de l'albatros hurleur dans la flotte chilienne de senneurs entre 2015 et 2020, sur un total de 5 674 prises observées, une seule prise accessoire a été observée et elle n'a pas entraîné la mort du spécimen ; à ce jour, nous n'avons pas la capacité d'étendre ces données à l'ensemble de la flotte, mais on présume que, si des mortalités existent pour cette espèce, elles seraient marginales, contrairement à d'autres groupes d'oiseaux.

L'Annexe contient davantage d'informations à ce sujet.

4.4 Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) :

Pour cause de COVID-19, les ORGP qui gèrent les pêcheries en haute mer présentant un risque pour l'Albatros des Antipodes se sont uniquement réunies de manière virtuelle en 2021 et 2022, avec des durées de réunion réduites. Des progrès ont toutefois été réalisés en ce qui

concerne l'amélioration des mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer dans plusieurs ORGP pertinentes. La Commission des Pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC) a convenu de procéder à un examen de la mesure d'atténuation actuelle concernant les oiseaux de mer (CMM 2018-03 Conservation and Management Measure to mitigate impact of fishing for highly migratory fish stocks on seabirds - Mesure de conservation et de gestion visant à réduire l'impact de la pêche des stocks de poissons grands migrateurs sur les oiseaux de mer) en 2023 ou 2024, dans le cadre duquel de nouvelles études portant sur l'atténuation des prises accessoires seraient évaluées en ce qui concerne l'efficacité des mesures d'atténuation des prises accessoires et comparées aux meilleures pratiques actuelles de l'ACAP ([Rapport WCPFC19](#)). De même, la Nouvelle-Zélande a indiqué à l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO) qu'elle entreprendrait un examen des mesures de conservation et de gestion relatives aux prises accessoires d'oiseaux de mer et à la collecte de données (09-2017 et 02-2022, respectivement) par rapport aux meilleures pratiques et a salué la participation des parties à l'ACAP et de tous les membres qui souhaitaient participer ([Rapport SPRFMO11](#)). La Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) a adopté une stratégie pluriannuelle pour les oiseaux de mer qui décrit les mesures à prendre afin d'atteindre l'objectif de réduction ou d'élimination des prises accessoires d'oiseaux de mer, de sorte que les pêcheries de thon rouge du Sud n'aient pas d'effet préjudiciable sur les oiseaux de mer ([Rapport ERSWG14, annexe 4](#)). Alors que le Groupe de travail sur les prises accessoires de la Commission inter-américaine pour le thon tropical (CITT) et le Comité scientifique consultatif ont recommandé un examen de la résolution pertinente sur les prises accessoires d'oiseaux de mer (par exemple, le [Rapport SAC10](#)), ceci demeure une action prioritaire.

4.5. Recherche

Comme l'année précédente, la saison subantarctique 2021/2022 sur le terrain a été affectée par la pandémie de COVID-19. Des chercheurs indépendants se sont toutefois rendus sur l'île des Antipodes et les îles Auckland, ce qui a permis de recueillir des données démographiques clés sur la population, de poursuivre le déploiement de traqueurs par satellite et de prélever des échantillons de sang pour une étude génomique (Walker et Elliott, 2022). Le travail sur le terrain du gouvernement sur les deux groupes d'îles a repris au cours de la saison 2022-2023, facilitant la poursuite du suivi démographique, l'examen du recours aux drones en tant qu'outils de suivi à l'échelle des îles, et l'avancement de la collecte d'échantillons pour des études sur le régime alimentaire, le stress et l'exposition aux polluants.

Le vaste programme de suivi par satellite de la population de l'île des Antipodes, lancé en 2019, s'est poursuivi en prévoyant la pose d'émetteurs chaque année jusqu'en 2022. L'accent est maintenant mis sur les analyses de cet ensemble de données très instructif. En 2023, le déploiement des activités de suivi s'est concentré sur la population des îles Auckland. Au total, 209 individus appartenant à des groupes démographiques différents (par exemple, femelles reproductrices/non reproductrices, mâles reproducteurs/non reproducteurs et juvéniles) ont fait l'objet d'un suivi sur l'île des Antipodes au cours des quatre dernières années. Les données de suivi ont été rapportées en temps quasi réel sur une application de suivi en ligne et sont en accès libre. Le programme de suivi a permis une meilleure compréhension de l'ensemble de l'aire d'alimentation de la population. Une évaluation de la distribution spatiale et du chevauchement des pêcheries pour 2019 et 2020 a été effectuée par Bose et Debski (2021). Les analyses en cours visent à identifier les zones actuelles et futures où les oiseaux sont susceptibles d'être les plus exposés au risque de prises accessoires pour permettre la mise en œuvre et la promotion des mesures d'atténuation des prises accessoires.

L'élaboration d'un cadre d'évaluation pour les oiseaux de mer de l'hémisphère sud s'est poursuivie ; celle-ci a été étendue pour inclure d'autres pêcheries de l'hémisphère sud. Une évaluation des risques de plusieurs menaces est également en cours. Elle vise à quantifier

spatialement les risques posés par les prises accessoires, la pollution plastique et le changement climatique, et à développer un outil permettant de tester différents scénarios de gestion de ces risques par rapport aux objectifs de rétablissement de la population. En outre, les collaborations avec l'université d'Oxford et l'université de la Sunshine Coast visent à donner un aperçu de l'estimation des interactions entre les pêcheries à petite échelle et des indicateurs environnementaux de risques futurs de prises accessoires, respectivement.

Une série d'échantillons biologiques ont été prélevés au cours des deux dernières saisons sur le terrain et leurs analyses font l'objet de plusieurs collaborations. Une première collaboration avec l'université Victoria de Wellington vise à apporter un éclairage nouveau sur le statut taxonomique de l'Albatros des Antipodes par des analyses génomiques. Une seconde collaboration avec l'université d'Auckland vise à fournir des renseignements sur le stress nutritionnel et les changements environnementaux par des analyses des isotopes stables et des hormones du stress. Une troisième collaboration avec l'université de Tsukuba vise à évaluer l'exposition de l'Albatros des Antipodes, ainsi que d'autres taxons, à la pollution au mercure. Les résultats de ces collaborations seront publiés en temps voulu.

5. MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ACTION CONCERTÉE ORIGINALE (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucune modification n'est pour l'heure proposée.

6. RÉFÉRENCES

New Zealand's National Plan of Action – Seabirds 2020, and associated implementation documents are available at: <https://www.mpi.govt.nz/fishing-aquaculture/sustainable-fisheries/protecting-marine-life/reducing-deaths-of-seabirds/>

New Zealand's latest research reports on Antipodean albatross are available at: <https://www.doc.govt.nz/our-work/conservation-services-programme/csp-reports/search-csp-reports-by-species/antipodean-wandering-albatross/>

Bose, S. and Debski, I., 2021. [Antipodean albatross spatial distribution and fisheries overlap 2020](#). Prepared by the Department of Conservation, 36 p.

Department of Conservation, 2021. [Technical feasibility study report for eradication of pigs, mice and cats from Auckland Island](#). Prepared by the Department of Conservation, 123p.

Koopman, M., Boag, S., Tuck, G.N., Hudson, R., Knuckey, I. and Alderman, R., 2018. Industry-based development of effective new seabird mitigation devices in the southern Australian trawl fisheries. *Endangered Species Research* 36: 197-211. <https://doi.org/10.3354/esr00896>.

Walker, K. and Elliott, G., 2022. [Antipodean Wandering Albatross satellite tracking and population study on Antipodes Island in 2021 and 2022](#). Albatross Research.

ANNEXE

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE POUR LA CONSERVATION DE L'ALBATROS DES ANTIPODES (*DIOMEDEA ANTIPODENSIS*) AU TITRE DE LA CONVENTION POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE (CMS) ; MAI 2021 - AVRIL 2023.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
1. Prises accessoires par pêche dans les juridictions des États de l'aire de répartition					
1.1 Poursuivre la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation des prises accessoires dans les pêcheries à palangre pélagique, le chalutage et toute autre pêche pertinente, y compris la sensibilisation des pêcheurs aux prises accessoires d'oiseaux de mer	Risque de prises accessoires durant la pêche minimisé dans les juridictions des États de l'aire de répartition	En cours	Partie à la CMS États de l'aire de répartition	Nouvelle-Zélande	Poursuite de la mise en œuvre du NPOA-Seabirds 2020 de la Nouvelle-Zélande, notamment de l'examen et de la mise à jour des normes d'atténuation, soutenue par un vaste programme de sensibilisation visant à aider les pêcheurs.
				Chili	Poursuite de la mise en œuvre du NPOA-Seabirds du Chili, avec des actions actualisées visant à mettre en œuvre la Résolution 2941 (août 2019) dans le cadre de l'utilisation obligatoire de mesures d'atténuation pour la réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer par la flotte de chaluts et de l'élaboration de mesures de conservation et de meilleures pratiques dans les pêches à la senne coulissante.
				Chili	Élaboration de propositions visant à inscrire l'Albatros des Antipodes dans le processus national de classification des espèces et d'une stratégie nationale pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages, qui tiennent toutes deux compte des menaces liées à la pêche et de l'atténuation des prises accessoires
				Australie	Garantie de l'efficacité des mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer pour la pêche océanique à la palangre et au chalut, en particulier dans l'ETBF et la SESSF le long de la côte est de l'Australie, par la mise en œuvre continue des programmes australiens TAP-Seabirds et NPOA-Seabirds.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
1.2 Assurer une couverture d'observation adéquate pour surveiller l'utilisation des mesures d'atténuation et identifier toutes les prises accessoires d'oiseaux de mer au niveau de l'espèce	Les niveaux de prises accessoires et de risques liés aux pêches, au niveau des espèces, sont connus et peuvent être signalés	En cours	Partie à la CMS États de l'aire de répartition	Nouvelle-Zélande	Poursuite de la mise en œuvre du programme d'observation des pêches de la Nouvelle-Zélande et élaboration d'un programme de surveillance électronique exhaustif, dont le déploiement est prévu pour la fin de l'année 2023.
				Australie	Le programme de surveillance électronique de l'AFMA s'applique à l'ETBF située le long de la côte est de l'Australie. Le TAP-Seabirds vise quant à lui à identifier au niveau de l'espèce les oiseaux de mer capturés grâce à la collecte d'échantillons de plumes et à des photographies.
				Chili	Poursuite de la mise en œuvre du suivi scientifique par les observateurs, notamment de leur formation, et amélioration de l'analyse des images de captures accidentelles d'oiseaux de mer par le système de surveillance électronique du Chili.
1.3 Développer et maintenir une collaboration bilatérale/multilatérale sur le développement de mesures d'atténuation, la collecte de données, le partage de données et l'évaluation des risques. Un accord de coopération entre la Nouvelle-Zélande et le Chili sur la conservation des oiseaux de mer a déjà été convenu et fournit un cadre pour cette activité entre ces deux États de l'aire de répartition	Installations de collaboration réalisant les activités 1.1 et 1.2	En cours	Partie à la CMS États de l'aire de répartition	Nouvelle-Zélande et Chili	Poursuite de la collaboration entre la Nouvelle-Zélande et le Chili dans le cadre d'un accord de coopération intergouvernemental sur la conservation des oiseaux de mer, notamment le risque de prises accessoires et leur gestion.
				Nouvelle-Zélande et Australie	Poursuite de la collaboration visant à une meilleure compréhension des risques de prises accessoires en mer de Tasman.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
2. Prises accessoires par pêche en haute mer					
2.1 Soutenir l'examen régulier et l'amélioration, le cas échéant, des mesures de conservation et de gestion des prises accessoires d'oiseaux de mer afin de garantir l'utilisation de mesures efficaces de réduction des prises accessoires, dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) et des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) compétentes : Commission des Pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC), Commission inter-américaine pour le thon tropical (CIATT), Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO)	Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP pertinentes grâce à l'utilisation de mesures efficaces d'atténuation des prises accessoires	2020-2022 pour l'examen initial ; autres examens réguliers : en cours	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande et Australie	La Nouvelle-Zélande et l'Australie sont favorables à la décision de la WCPFC de réexaminer la mesure CMM2018-03 relative aux prises accessoires d'oiseaux de mer pour la période 2023-2024.
				Australie et Nouvelle-Zélande	L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont soutenu l'élaboration et l'adoption d'une stratégie pluriannuelle pour les oiseaux de mer par la CCSBT visant à réduire ou à éliminer les prises accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries de thon rouge du Sud
				Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande sera chargée de mener un examen de la mesure de conservation et de gestion sur les prises accessoires d'oiseaux de mer de la SPRFMO.
2.2 Soutenir l'élaboration et la distribution de matériel de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les prises accessoires d'oiseaux de mer, y compris des guides	Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP concernées grâce à une	En cours	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande a poursuivi l'élaboration et la mise à jour d'une série de ressources destinées aux pêcheurs commerciaux sur la réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer : https://www.doc.govt.nz/our-work/conservation-services-programme/csp-resources-for-fishers/

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
d'identification des oiseaux de mer	sensibilisation accrue, à une utilisation améliorée des mesures d'atténuation par les pêcheurs et à un rapport plus précis au niveau des espèces			Australie	L'Australie met à la disposition des pêcheurs une série de ressources concernant la réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer, le relâcher en toute sécurité des oiseaux de mer capturés vivants et l'identification des oiseaux de mer.
2.3 Soutenir le suivi de la conformité des mesures de conservation et de gestion des prises accessoires d'oiseaux de mer dans les ORGP concernées	Le suivi de la conformité et les rapports sur chaque mesure de conservation et de gestion des prises accessoires d'oiseaux de mer par les ORGP sont illustrés dans les rapports des ORGP	2020-2022 (et maintenu en cours)	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande	Les activités de surveillance en haute mer menée par la Nouvelle-Zélande dans la zone WCPFC ont été affectées par la COVID-19. Aucun arraisonnement de navire n'a été effectué pour cette raison, mais les survols de surveillance se sont poursuivis. L'inspection des navires dans les ports néo-zélandais a repris fin 2022.
				Australie	L'Australie continue d'accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces des programmes de conformité dans les ORGP auxquelles elle est partie, notamment en soutenant les efforts visant à inclure les rapports sur les prises accessoires d'oiseaux de mer pour informer à la fois les processus de conformité et les actions de gestion.
2.4 Soutenir la collecte et le partage de données robustes liées aux prises accessoires dans les ORGP concernées	Le risque de prises accessoires dans les pêcheries est documenté et mesurable grâce à la communication des données	En cours	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande et Australie	L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont soutenu, en étroite collaboration avec le Japon, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie pluriannuelle sur les oiseaux de mer par la CCSBT, laquelle prévoit des actions visant à améliorer la collecte de données.
				Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande sera chargée de mener un examen de la mesure de conservation et de gestion relative à la collecte des données de la SPRFMO en ce qui concerne les données pertinentes sur les oiseaux de mer.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
2.5 Soutenir des rapports robustes sur les données des prises accessoires et les évaluations périodiques des prises accessoires dans les ORGP concernées	Estimation du risque de prises accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à l'échelle des ORGP	En cours	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande et Australie	L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont soutenu, en étroite collaboration avec le Japon, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie pluriannuelle sur les oiseaux de mer par la CCSBT, laquelle prévoit des actions visant à améliorer les rapports sur les données et les évaluations périodiques des prises accessoires.
				Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande a poursuivi l'élaboration d'un cadre d'évaluation pour les oiseaux de mer de l'hémisphère sud.
2.6 Soutenir la collecte de données dans les pêcheries en haute mer où d'autres types d'interactions avec les oiseaux de mer, y compris l'utilisation possible d'oiseaux de mer en tant que viande sauvage, qui reste mal connue.	Les risques liés à toutes les méthodes de pêche pertinentes sont bien compris	2020-2025	Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles	Nouvelle-Zélande et Australie	La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont soutenu l'amélioration de la collecte de données dans les pêcheries de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO), notamment des données recueillies par les observateurs concernant les interactions entre les oiseaux de mer et les pêcheries du calamar.
2.7 Développer des collaborations sur les mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer avec les Parties non membres de la CMS pêchant dans l'aire de répartition des Albatros des Antipodes	Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP concernées grâce à l'utilisation de mesures efficaces d'atténuation des prises accessoires	En cours	Partie à la CMS États de l'aire de répartition	Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande a poursuivi la communication/les collaborations avec les Parties non membres de la CMS dont les pêcheries ont été identifiées comme chevauchant les aires d'alimentation de l'Albatros des Antipodes, notamment la Chine, les États-Unis et le Japon.
				Nouvelle-Zélande et Australie	La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont élaboré, en étroite collaboration avec le Japon, une stratégie pluriannuelle sur les oiseaux de mer pour la CCSBT.
				Nouvelle-Zélande et Australie	La Nouvelle-Zélande et l'Australie travailleront en étroite collaboration avec les États-Unis et d'autres membres intéressés de la WCPFC pour proposer des révisions de la mesure sur les prises accessoires d'oiseaux de mer de la WCPFC.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
				Nouvelle-Zélande	La Nouvelle-Zélande travaillera en étroite collaboration avec l'ACAP, les États-Unis et d'autres membres intéressés de la SPRFMO pour proposer des révisions des mesures de la SPRFMO sur la collecte de données et les prises accessoires d'oiseaux de mer

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
3. Recherche					
3.1 Poursuivre un projet de population pluriannuel pour fournir une plate-forme aux questions de recherche clés (telles que l'aire d'alimentation, le régime alimentaire) et surveiller les progrès au fil du temps	Évaluation en cours de la situation actuelle de la population et meilleure compréhension des facteurs biologiques du changement	Surveillance de la population : annuelle pour 2019-2024, puis réévaluation	Nouvelle-Zélande avec la collaboration d'autres Parties à la CMS intéressées	Nouvelle-Zélande	Le programme de recherche du Gouvernement néo-zélandais sur l'Albatros des Antipodes pour la période 2021-2022 a été suspendu en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. La recherche indépendante s'est poursuivie en maintenant une surveillance annuelle et un suivi par satellite. Au cours de la saison 2022-2023 sur le terrain subantarctique, la recherche gouvernementale a repris, permettant la poursuite de la surveillance à long terme, l'examen de l'utilisation de drones comme outils de suivi, et l'avancement des études sur le régime alimentaire, la trophie, le stress et l'exposition au mercure.
3.2 Poursuivre le déploiement de dispositifs de suivi afin de mieux décrire les zones de chevauchement des pêcheries	Connaissance approfondie de l'aire d'alimentation, appropriée pour éclairer une analyse détaillée du chevauchement avec les activités de pêche et une évaluation des risques de pêche spatialement explicite	2019-2021	Nouvelle-Zélande avec la collaboration d'autres Parties à la CMS intéressées	Nouvelle-Zélande	Le vaste suivi par satellite de l'île des Antipodes s'est poursuivi jusqu'en 2022 (inclus). L'accent est maintenant mis sur les analyses de cet ensemble de données très instructif, notamment par le biais d'une série de collaborations. En 2023, le déploiement des activités de suivi par satellite s'est concentré sur la population des îles Auckland.
3.3 Poursuivre la collecte des échantillons liés au régime alimentaire et entreprendre des analyses pour décrire	Meilleure compréhension de tout changement dans le régime	2019-2024	Nouvelle-Zélande avec la collaboration d'autres Parties	Nouvelle-Zélande	La collecte d'échantillons de plumes et de sang pour l'analyse des isotopes stables et des hormones du stress, ainsi que la collecte de bols alimentaires et d'échantillons fécaux ont progressé sur la saison 2022-

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
le régime alimentaire et tout changement de régime alimentaire au fil du temps	alimentaire et de son incidence sur les paramètres de la population		à la CMS intéressées		2023. Ces échantillons permettront d'évaluer à l'avenir le régime alimentaire et les changements y relatifs.
3.4 Évaluer les niveaux d'ingestion de plastique	Meilleure compréhension du risque potentiel posé par la pollution plastique	2021-2024	Nouvelle-Zélande avec la collaboration d'autres Parties à la CMS intéressées	Nouvelle-Zélande	La collecte de bols alimentaires et d'échantillons fécaux a progressé sur la période 2022-2023, ce qui permettra d'évaluer à l'avenir l'ingestion de plastique. En outre, une évaluation des risques de plusieurs menaces fournira des estimations spatialement explicites du risque d'exposition au plastique.
3.5 Enquêter sur la nature, l'étendue et les facteurs de glissement de terrain à l'île des Antipodes	Meilleure compréhension des risques potentiels posés par les glissements de terrain	2021-2024	Nouvelle-Zélande avec la collaboration d'autres Parties à la CMS intéressées	Nouvelle-Zélande	Aucun progrès réalisé, mais des relevés prévus par drone permettront d'effectuer des études supplémentaires. Des études réalisées en 2022 et 2023 sur les puffins à menton blanc (<i>Procellaria aequinoctialis</i>) ont permis d'évaluer les dommages causés par le précédent glissement de terrain survenu en 2014.

Activité	Produits/résultats	Délai	Responsable(s)	Progrès réalisés par	Progrès réalisés
3.6 Développer des opportunités dans le mātauranga Māori (connaissances indigènes néo-zélandaise) pour éclairer la gestion des espèces et aider à faciliter les opportunités pour les Ngāi Tahu (principale tribu autochtone de la région sud de la Nouvelle-Zélande) de développer un lien plus étroit entre Ngāi Tahu et <i>D. antipodensis</i>	Mātauranga Māori disponible pour informer les futures actions de gestion et de conservation	En cours	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Les représentants des Ngāi Tahu ont indiqué que les stages dédiés aux Ngāi Tahu au sein du Gouvernement néo-zélandais sont un moyen efficace d'inclure les Ngāi Tahu dans la gestion des espèces tout en intégrant le mātauranga Māori. Des discussions sont en cours entre les deux parties pour trouver des solutions à ce sujet.
4. Gestion des sites de reproduction					
4.1 Éradication de mammifères nuisibles sur l'île d'Auckland	Sites de reproduction sûrs et protégés sans menaces humaines	Programme en cours d'élaboration, avec calendrier indicatif de 10 ans	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Une étude de faisabilité sur l'éradication des porcs, des chats et des souris a été réalisée (Department of Conservation, 2021). Avec des ressources et un séquençage appropriés, l'éradication des trois espèces est possible, mais elle pourra prendre jusqu'à 10 ans et représentera un coût de 84 millions de dollars. La prochaine étape cruciale consiste à élaborer une stratégie visant à engager des fonds.
4.2 Protection continue et contrôle de la biosécurité dans les principales îles du site de reproduction	Sites de reproduction sûrs et protégés sans menaces humaines	En cours	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	La mise en œuvre et l'application de toutes les mesures de protection se sont poursuivies